

remporté une victoire indéniable lorsque la Cour suprême a décidé que les droits minéraux au large des côtes, appartenaient au gouvernement fédéral et non à la province de Colombie-Britannique.

Si la province de Colombie-Britannique veut s'inspirer de l'opinion que le ministre des Travaux publics m'a donnée à titre gracieux, elle se rendra compte que, comme elle détient la souveraineté sur les lots de grève et sur le lit des eaux côtières, elle n'a qu'à enregistrer à son nom des lots de grève, les remblayer généreusement et ensuite creuser une mine, car d'après le ministre des Travaux publics, le lit des lacs et des eaux côtières appartient à la province et elle peut accorder des lots de grève enregistrés. Les provinces peuvent agir jusqu'à la limite de leur souveraineté. Voilà maintenant que le premier ministre de Colombie-Britannique veut construire un port à Roberts, dans la province. Ce secteur devrait normalement relever de la compétence du gouvernement fédéral aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, mais «Wacky» Bennett peut se réserver tous les terrains au large de la Colombie-Britannique en se donnant à lui-même des lots de grève.

Le gouvernement fédéral établit des précédents très dangereux en évitant d'appliquer la loi sur la protection des eaux navigables de la municipalité d'Etobicoke de ma circonscription. Le ministre des Transports est originaire de Toronto. Il connaît bien la ville et le secteur riverain aussi. Un homme aussi compétent que le ministre des Transports pourra mettre fin au remblayage illégal du lac Ontario. On peut prétendre que c'est une question mineure n'intéressant que York-Humber. Loin de là, lorsqu'on établit un précédent pour l'exploitation des droits miniers sous-marins. Si une province désire se réserver des lots riverains enregistrés pour y creuser des mines qui peut l'en empêcher? Et si la province de Colombie-Britannique désire construire un immense port au large de la Colombie-Britannique, au Sud de Vancouver, elle n'a qu'à se réserver des lots riverains enregistrés qui relèveraient de sa souveraineté, car le ministre des Travaux publics n'a pas appliqué la loi sur la protection des eaux navigables quand elle relevait de lui. Les plans d'eau enregistrés relèvent de la compétence provinciale et la province peut se les accorder.

Je demanderais au ministre des Transports de songer à appliquer la loi sur la protection des eaux navigables en déclarant parc national le terrain qui a été rempli illégalement

[M. Cowan.]

sur la rive nord du lac Ontario, dans le borough d'Etobicoke, dans le Toronto métropolitain. Ce terrain vaut sûrement de \$800,000 et \$1,000,000 l'acre. Si le ministre ne veut pas coopérer et refuse d'appliquer la loi sur la protection des eaux navigables, nous aurons bientôt de nombreux terrains, au cœur du grand Toronto, qui vaudront deux millions l'acre. Si le cabinet refuse d'appliquer cette loi par l'entremise du ministre des Travaux publics à mon avis, le ministre des Transports le fera. Si le cabinet refuse d'appliquer la loi dans le borough d'Etobicoke, il sait sûrement qu'il crée un dangereux précédent car les eaux du lac Ontario sont internationales.

Nous établissons de dangereux précédents. La seule solution, je crois, c'est que le ministre des Transports commence à faire observer la loi et veille à ce que les remblais qui ont été illégalement édifiés sur la rive nord du lac Ontario entre la rivière Humber et la crique d'Etobicoke soient maintenant déclarés parcs nationaux. Ainsi, les lotisseurs cessent d'ajouter du terrain en empiétant sur les eaux du lac Ontario, de propriété publique. Je demande au ministre des Transports de considérer la question bientôt après l'issue de la course à la direction du parti et de se rendre à Toronto. Je sais ce qu'il y a à voir, et j'accompagnerais volontiers le ministre dans la région d'York-Humber; nous pourrions visiter la rive du lac jusqu'à la crique d'Etobicoke.

M. Schreyer: Monsieur le président, puis-je demander au député d'York-Humber si un grand nombre de lots de grève enregistrés, formés grâce au remblayage, sont occupés par des entreprises commerciales?

M. Cowan: En réponse au député de Springfield, puis-je dire que depuis cinq ans que je parle des lots de grève enregistrés et que je m'attaque à leur titre, personne n'a jamais encore osé les mettre en valeur. Je ne vivrai pas éternellement, mais il se peut que je sois réélu. Cependant, comme le ministre des Transports est jeune et robuste, j'espère qu'il me survivra et prendra quelque initiative à ce sujet. Il se trouve engagé dans une lutte en ce moment. S'il n'en sort pas vainqueur, du moins ses adversaires sauront de quel bois il se chauffe.

Tandis que j'y suis, il y a une autre question qui ne relève peut-être pas tout à fait du crédit 5c, mais que j'aimerais signaler au